

# Mort de Nahel: la justice relaxe une étudiante qui avait tweeté «Brûlez tous les keufs»

Par Le Figarot avec AFP

Publié hier à 19:38,

Mis à jour hier à 20:48



Nahel, le jeune délinquant tué par un policier était originaire de la cité Pablo-Picasso à Nanterre, banlieue nord-ouest de Paris.

Photo du 6 juin 2024. GEOFFROY VAN DER HASSELT / AFP

**Le tribunal a considéré que les termes employés par la jeune femme ne «peuvent être interprétés dans un sens littéral», mais qu'il s'agissait «d'un cri de révolte».**

Elle était poursuivie pour avoir tweeté «*Brûlez tous les keufs*» après le décès de Nahel, tué le 27 juin 2023 par un policier. Une étudiante a été relaxée début juillet à Paris, d'après le jugement consulté vendredi.

Pour le tribunal, la jeune femme a usé de «*termes tout à fait inappropriés*» mais qui ne «*peuvent être interprétés dans un sens littéral*» : il s'agissait «*d'avantage d'un cri de révolte et de l'expression symbolique, par une image forte, du rejet d'une police ayant recours à des actes violents*». «*Aucun lecteur moyennement avisé ne pouvait déduire*» de son tweet «*une incitation directe*» à s'en prendre aux forces de l'ordre, a-t-il encore jugé le 2 juillet. Pour entrer en voie de condamnation, il aurait fallu que l'autrice ait eu «*la volonté*» ou «*la conscience de créer (...) l'état d'esprit propre à susciter la commission*» d'une agression, a expliqué le tribunal.

Le 1er juillet 2023, l'étudiante, au casier judiciaire vierge, avait repartagé une vidéo d'une interpellation sur le réseau social X (ex-Twitter). Elle commentait: «*La manière dont il lui ébouriffe les cheveux et lui fout une tape au visage ça me rend folle ptn (putain, NDLR) le mépris et l'humiliation qui les font bander tout en utilisant des techni(ques) meurtrières comme ça... brûlez tous les keufs*». Écho de son tweet: 13 partages, 41 «likes» - l'étudiante le retirait le même jour, après le message d'un modérateur du réseau.

## Garde à vue et visite de la police sur son lieu de stage

Mais un signalement anonyme enclenchait par ailleurs l'ouverture d'une enquête au pôle national de lutte contre la haine en ligne (PNLH). Un mois après son tweet, l'étudiante, 23 ans, était interpellée et placée en garde à vue. Les enquêteurs se rendaient également sur son lieu de stage. Des mesures «*disproportionnées*» d'après son avocat, Raphaël Kempf.

Lors du procès, la procureure a justifié cette «*réponse pénale*» par le contexte «*particulièrement préoccupant*» des émeutes urbaines qui ont suivi la mort de Nahel. La situation «*nécessitait de la réactivité pour éviter que les messages puissent se propager*». «*Ces vagues de messages d'incitation, peu importe de qui ils proviennent*», a-t-elle insisté, «*ce qui est important, c'est qui peut les recevoir dans une phase insurrectionnelle*».

«*La liberté d'expression nécessite que la justice prenne son temps*», a rétorqué Me Kempf, contacté vendredi. Il s'est félicité que le tribunal «*protège la liberté d'expression*». En démocratie, cette liberté doit permettre d'exprimer «*des critiques radicales*» sans «*faire l'objet d'une sanction pénale*», a insisté l'avocat.

### La rédaction vous conseille

- Démarrage volontaire, trajectoire du tir, absence de «danger imminent»: ce que révèlent les dernières expertises sur la mort de Nahel
- Mort de Nahel : un an après, où en est le plan anti-émeutes proposé par le gouvernement ?
- À Nanterre, un an après la mort de Nahel et les émeutes, la colère des jeunes et la lassitude des parents

### Sujets

